

# NETIMPRIM 2367



## NETTOYANT RENOVATEUR des MATÉRIELS SOUILLÉS par des ENCREs à l'EAU SPECIAL POUR L' IMPRIMEUR PROFESSIONNEL

- Sans C.O.V. : non solvanté
- Sans Ether de Glycol
- Utilisation possible en Ultrasons
- Utilisation possible dans les process pour industries agroalimentaires
- Ne renferme pas d'ammoniaque ou de dérivés ammoniacés
- Sans altération des supports

### CARACTÉRISTIQUES PHYSIQUES

ETAT PHYSIQUE	: Liquide.
ODEUR	: Saline.
MASSE VOLUMIQUE	: 1055 g/l environ.
REACTION CHIMIQUE	: Alcaline.
pH PUR	: 12,9 environ
COULEUR	: Incolore

### PROPRIÉTÉS PRINCIPALES / ACTIONS

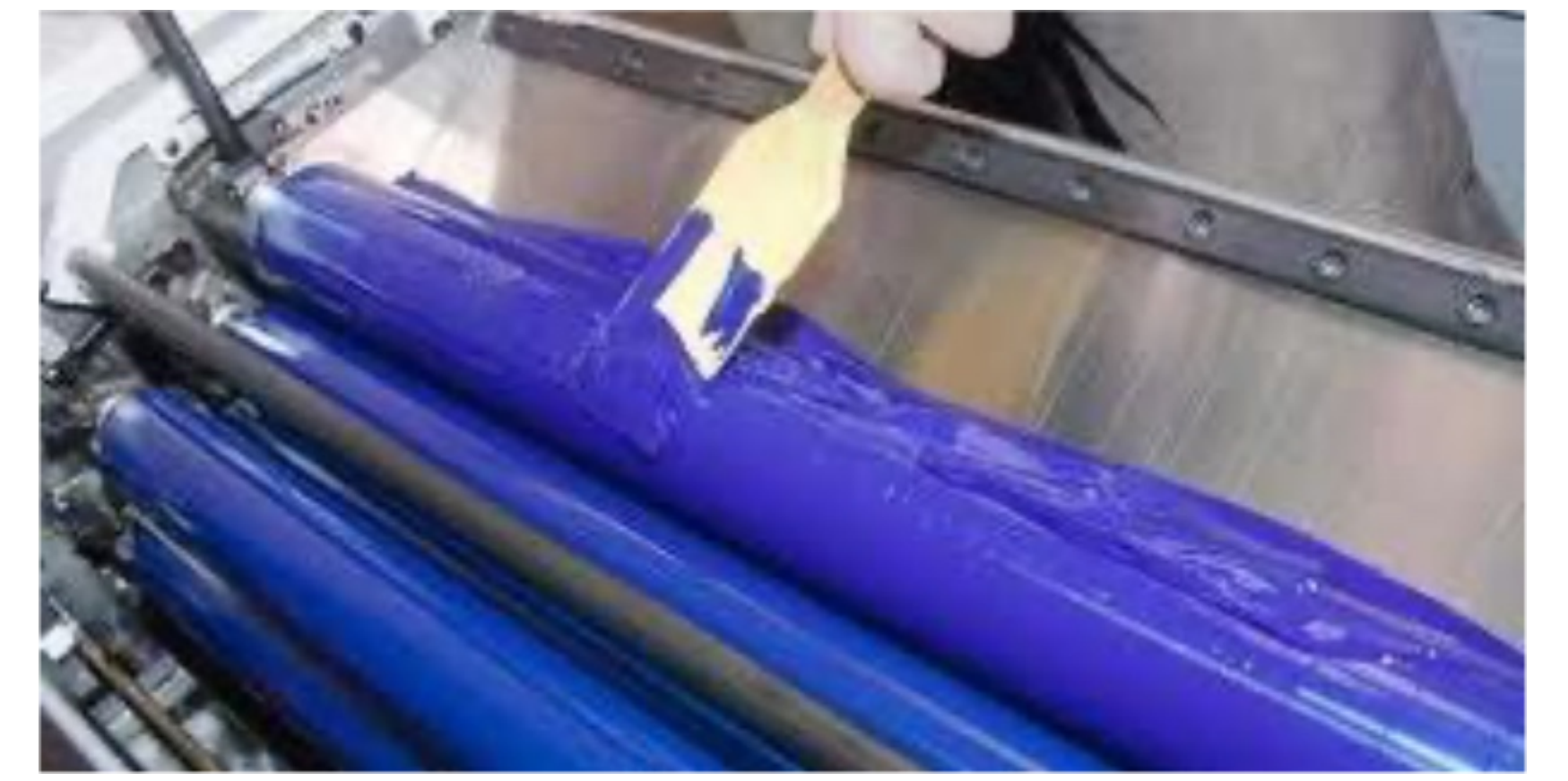
Miscible dans l'eau en toutes proportions.

Rénovateur nettoyant spécial pour les ateliers d'imprimerie et applicateurs de marquage ou d'impression réalisés avec les encres à l'eau.

Dégraisse, décape les salissures incrustées, taches d'écoulements ou renversements accidentels, changements d'encre

Supports métalliques  Inox  Aciers protégés avec des peintures compatibles	Supports plastiques	Encriers, anilox, clichés, cylindres d'imprimerie
--	---------------------	---

# Sans C.O.V.



## MODES ET DOSES D'EMPLOI

Concentré à diluer dans l'eau :

Adapter la dilution du produit en fonction du type d'encre à retirer des rouleaux.  
Appliquer au bain, ou au pinceau directement sur les rouleaux encrés.

*Travailler avec une dilution à raison de 1 partie de produit pour 10 parties d'eau*

*Dans le cas de travaux difficiles: utiliser à l'état pur.*

Laisser agir, activer en frottant si nécessaire.

Le nettoyage des clichés peut être réalisé par lessivage à l'aide d'une éponge ou chiffon imbibé de la solution nettoyante.

Nettoyage des anilox flexo, cylindres helio en circulation d'une solution de nettoyant ou en bain.

Utilisation possible en bain à ultrasons

Terminer par un rinçage à l'eau claire abondant.

## PRINCIPAUX ELEMENTS DE COMPOSITION

Préparation à base d'une association de sels alcalins, fonctions solubilisantes, dégraissant et émulseurs.

Éléments de composition autorisés par l'arrêté du 8 septembre 1999 modifié par l'arrêté du 19 décembre 2013 relatif aux produits de nettoyage des surfaces et objets pouvant entrer au contact de denrées alimentaires, produits et boissons de l'homme et des animaux



## RECOMMANDATIONS



**DANGER**

**H314 Provoque des brûlures de la peau et des lésions oculaires graves.**

P280 Porter des gants de protection/des vêtements de protection/un équipement de protection des yeux/du visage. P301 + P330 + P331 EN CAS D'INGESTION: rincer la bouche. NE PAS faire vomir. P303 + P361 + P353 EN CAS DE CONTACT AVEC LA PEAU (ou les cheveux): enlever immédiatement les vêtements contaminés. Rincer la peau à l'eau/se doucher. P305 + P351 + P338 EN CAS DE CONTACT AVEC LES YEUX: rincer avec précaution à l'eau pendant plusieurs minutes. Enlever les lentilles de contact si

### Utilisations réservées aux professionnels

Contient du metasilicate de sodium

- moins de 5% de : agents de surface anioniques
- . Ne pas mélanger ou mettre au contact avec des acides forts.
- . Refermer l'emballage après chaque utilisation.
- . Protéger du gel au stockage. Températures optimales de stockage de 5 à 35°C.

Toujours effectuer au préalable, un essai avec la surface à traiter pour déterminer compatibilité et temps de contact appropriés.

UFI : 5S00-40FF-U009-4WST

**Extrait de conditions de vente :** Les conditions et durées de stockage peuvent modifier dans le temps les caractéristiques initiales des produits conditionnés, ainsi la Date Limite d'Utilisation Optimale Conseillée (D.L.U.O.C) est de un an. En conséquence, l'échange ou le remplacement de tout produit au delà de cette DLUOC de un an ne pourra être effectuée, le numéro de lot ou bon de livraison permettant la traçabilité. NOTA : Les indications mentionnées sur cette fiche sont communiquées à titre d'information. En raison des nombreux facteurs pouvant affectés les résultats, tous les produits sont vendus avec la réserve que les utilisateurs professionnels feront leurs propres essais pour déterminer la convenance de ces produits pour leur usage particulier. Limite de garantie n'excédant pas le remplacement d'un produit reconnu défectueux. Fiche de sécurité sur simple demande selon décret 87200 du 27/03/1987 mis en vigueur au 01/01/1988